



Rabat, le vendredi 9 September 2016

TARIFS DE DEMI-PENSION

Madame, monsieur

Comme vous le savez, la demi-pension est assurée par deux sociétés prestataires, l'une pour la restauration proprement dite, et l'autre pour l'encadrement des enfants.

Jusqu'à présent vous étiez donc amenés à effectuer deux inscriptions et deux règlements en début d'année.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'annoncer, afin de faciliter les opérations, les frais de demi-pension et d'encadrement seront portés directement sur les factures trimestrielles des élèves déclarés demi-pensionnaires; à charge pour l'établissement de reverser leur dû aux deux sociétés.

Le prix du repas est de 49 dhs.

Ce tarif inclut la restauration proprement dite et le coût de l'animation et de la garderie. La légère augmentation par rapport à l'an passé est justifiée par un plus grand nombre d'animateurs mis à disposition ainsi que par leur encadrement

En effet, l'établissement, pour reprendre la responsabilité de ce service de demi-pension, a procédé au recrutement d'un responsable vie scolaire qui sera en charge de l'encadrement des animateurs mis à notre disposition.

La possibilité de déjeuner ponctuellement est proposée. A cet effet des carnets de ticket seront en vente sur les deux sites.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous adresse mes salutations les meilleures.

NB : le recensement des élèves demi-pensionnaires sera effectué à la rentrée, mais nous vous remercions de vous signaler d'ores et déjà auprès des secrétariats des deux sites.

Le Proviseur

Pierre-Jean BERTRAND

